

AVIS

Il est porté à la connaissance de la population que le Conseil Communal est convoqué par vidéoconférence, le jeudi 3 juin 2021 à 19H30'.

Transmission en direct sur le site <http://www.heron.be>.

<https://www.youtube.com/channel/UCskUJugfnU4Vb-efp30wUyQ>

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Compte du CPAS pour l'exercice 2020.
2. Bilan du CPAS au 31 décembre 2020.
3. Compte de résultats du CPAS au 31 décembre 2020.
4. Première modification budgétaire du CPAS, Services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2021.
5. Compte de l'Agence de développement local pour l'exercice 2020 - Approbation.
6. Approbation des comptes 2020 et du rapport d'activités 2020 de la Régie communale autonome de Héron.
7. Approbation du cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue des travaux de restauration de l'église de Lavoir - Conditions et mode de passation du marché.
8. Demande du Chef de corps de la zone de police Hesbaye-Ouest auprès du conseil communal afin d'obtenir l'autorisation de faire usage de caméras-piétons (bodycams).
9. Rapport de rémunérations 2020 - Approbation.
10. Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement - Approbation de l'ordre du jour.
11. Communication de l'arrêté de Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville relativement aux délibérations du Conseil communal du 25 mars 2021 relatives d'une part à la redevance pour les emplacements sur le marché et d'autre part la taxe annuelle sur les panneaux d'affichage.

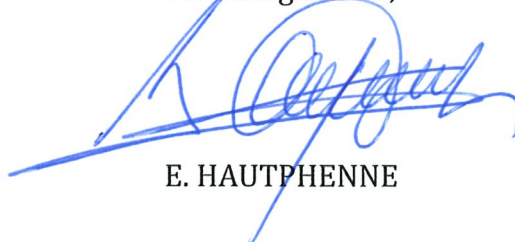
Par le Collège,

La Directrice générale,



C. BOLLY

Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE